Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N2_111225-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 décembre 2025

L'an 2025, le jeudi 11 décembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Yann JONDOT, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Raymond SIOU, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, David GUILLOUX, Laurent JACQUES, Bruno LAVAREC, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Anne TROALEN,*

Pouvoirs *: Bruno LAVAREC à Didier LE GOUIC, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC, Alain PERRON à Marie-José CARLAC*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***29***
Votants :	***35***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Charles LOHE

N°2 / 11.12.25

Administration générale – Suppression de postes vacants au tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant la nécessité de supprimer le grade d'agent social principal de 1ère classe et le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe correspondant respectivement aux emplois d'agent de micro-crèche et de maitre-nageur sauveteur en raison de départ à la retraite,

Considérant la nécessité de supprimer le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et le grade d'agent de maitrise correspondant respectivement aux emplois de Conseiller Frances Services et de Chargé de maintenance en raison de l'avancement de grade des agents concernés au 1er décembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Comité Social en séance du 23 septembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau en séance du 04 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N2_111225-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de supprimer les emplois vacants susmentionnés, à temps complet, correspondant aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe, d'agent social principal de 1ère classe, d'agent de maîtrise, et d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe,
  - Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 31 décembre 2025.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2025.12.19 11:43:59 +01'00'